

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2022.01196**

**PRESTATIONS POUR LA FOURNITURE ET  
L'INSTALLATION DE RAYONNAGES MOBILES  
AU SEIN DE LA BIBLIOTHEQUE JEAN LAUDE -  
MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au changement des rayonnages mobiles défectueux de la bibliothèque du Musée d'art moderne et contemporain afin d'assurer la sécurité du personnel et d'améliorer les conditions de stockage et de conservation des livres dans le magasin général et la réserve de la bibliothèque Jean Laude,

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 31 août 2022 pour publication sur le site marchésOnline et sur notre site internet. A l'issue de la consultation le 14 octobre 2022 à 12 heures, cinq offres (Alphadex, Bruynzeel rangements, Darnon Equipement, Promuseum et Samodef Forster) ont été remises dans les délais,

CONSIDERANT que les offres ont été analysées au regard des critères de jugement définis dans la publicité à savoir, le prix de la prestation pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'une phase de négociation a été engagée avec les 3 meilleures offres de ladite consultation à savoir, Alphadex, Promuseum et Samodef Forster,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres finale que la société Alphadex présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères précités,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Un marché de prestations pour la fourniture et l'installation de rayonnages mobiles au sein de la bibliothèque Jean Laude du Musée d'art moderne et contemporain, est conclu avec la société Alphadex, sise 333 route de Montbrison, 42600 Champdieu, dont le numéro de Siret est 401 162 037 000 30.

**ARTICLE 2**

La dépense correspondante d'un montant de 60 310 € HT sera imputée au budget de l'exercice en cours aux articles 2188 «autres immobilisations » et 2135 « installation générale », opération 62 selon les modalités suivantes :

- tranche ferme : 50 717 € HT,
- tranche optionnelle 1 : 9 593 € HT.

Le paiement pourra intervenir de manière échelonnée en fonction du service fait.

**RECU EN PREFECTURE**

Le 05 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20221108-C202201196ID

Date de mise en ligne : 05 décembre 2022

**ARTICLE 3**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 05/12/2022  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël PERDRIAU', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU